CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

32e ANNÉE

1941

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

□ □

32e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

32e ANNÉE

1941

32e ANNÉE. 1941.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 Fr. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut

Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius

A propos de la matrice du sceau du couvent des Carmes déchaussés de Jemeppe-sur-Meuse

Dans l'article que nous avons publié dans le n° de la *Chronique* de 1940 (page 23) sur la matrice du sceau des Carmes de Jemeppe-sur-Meuse, une erreur d'impression s'est glissée dans la date de la vente du couvent des Carmes : il faut lire 1797 au lieu de 1897.

D'autre part, à propos de cet article, nous avons reçu une lettre de notre confrère M. F. Kraft de la Saulx nous signalant que, bien qu'assez transformée, il existe encore actuellement une partie de ce couvent, qui n'est autre que l'hôtel communal de Jemeppe. Quant au temple il a été entièrement disparu.

Les bâtiments de ce couvent ont été pendant un siècle (de 1820 à 1920) la propriété de la famille de la Saulx.

Nous remercions vivement Monsieur Kraft de la Saulx de ce renseignement intéressant.

J. Pirlet.

L'Affaire de la Porte Saint-Martin à Liége

(3 août 1312)

La *Male Saint-Martin* ou, comme le veut Kurth, le *Mal Saint-Martin* (1) est certainement un des épisodes les plus connus de l'histoire liégeoise. Il est à ce point célèbre qu'on le raconte aux enfants à l'école primaire, mais, comme tous les grands faits d'histoire vraiment populaire, après avoir intéressé très fort les chercheurs du XIXe siècle (2), il a été presque complètement dédaigné par ceux du XXe. Pourtant, les problèmes qu'il soulève sont loin d'être tous résolus.

Nous sommes en 1312 (3), au point culminant de la lutte entre patriciens et plébéiens à Liége. Les adversaires se sont tâtés dans diverses escarmouches, ont remporté chacun des succès et essuyé des revers. Mais c'est la mort de Thibaut de Bar, pendant l'expédition du roi des Romains, Henri VII, en Italie (13 mai 1312), qui va provoquer le combat décisif. D'après la coutume, la mort du prince rendait nécessaire la nomination d'un mambour chargé d'administrer le pays jusqu'à l'élection du nouvel évêque. Le Chapître Saint-Lambert désigna pour ces fonctions son grand prévôt Arnould de Blankenheim ; les nobles se prononcèrent en faveur du comte Arnould de Looz. Ni la conduite du « commun » ni celle du patriciat dans ces conjonctures ne

---

(1) G. KURTH, *La Cité de Liége au Moyen-Age*, t. I, p. 284, n. 3 : « Pour les contemporains, ce lugubre évènement était *le Mal* ou *les Mals*... Polain a rendu un mauvais service à l'historiographie en faisant le premier du *Mal Saint-Martin* « *La Male Saint-Martin* ». Cette expression ne pourrait signifier en français que *la mauvaise fête de Saint Martin* (11 novembre) et n'aurait aucun sens quelconque ici, l'évènement en question étant du 3 août et non du 11 novembre ».

(2) L. POLAIN, *La Male Saint-Martin ou le peuple et les nobles* (Liége, 1835), même titre dans *Esquisses historiques de l'Ancien Pays de Liége* (1837), puis dans *Histoire de l'Ancien Pays de Liége* (Liége, 1844-47), t. II, p. 82, puis dans *Récits historiques sur l'Ancien Pays de Liége* (Bruxelles, 1866), p. 163.

(3) Sur ces événements en général, voir KURTH, *La Cité de Liége au Moyen-Age*, t. I, pp. 280-284 ; PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, 3e éd., p. 36, et F. MAGNETTE, *Précis d'Histoire liégeoise*, 2e éd., p. 93.

pouvaient être douteuses. Le premier se déclara avec d'autant plus d'énergie pour le prévôt qu'il voyait le second lier plus étroitement sa cause à celle d'Arnould de Looz. Celui-ci n'eut pas de peine à faire décider, de commun accord, par la chevalerie hesbignonne, les « Grands » de Liége et ceux de Huy, un coup de main sur la Cité. Il eut lieu dans la nuit du 3 au 4 août 1312. Ce combat décisif c'est le Mal Saint-Martin dont Hocsem va nous raconter l'histoire (1) : « A Liége, les Grands voyaient, avec impatience et colère, le mambour soutenir les Petits qui auraient pu ainsi les écraser comme ils l'avaient fait si souvent autrefois. Ils font un accord avec le comte de Looz, des soldats de la ville et des praticiens de Huy, pour reprendre l'avantage. La nuit du jeudi au vendredi 4 août, s'étant rassemblés sur le marché, ils mettent le feu aux échopes où l'on débite de la viande. Le peuple, qui s'en aperçoit, court aux armes et, brûlant d'en venir aux mains avec les Grands, le prévôt et ses hommes, l'abbé de Prum, son frère, quelques chanoines et leurs domestiques se groupent aux chandelles dans l'église Saint-Lambert, puis font ouvrir les portes de la rue et volent au secours du peuple. La bataille était à peine engagée, les chandelles venaient d'être soufflées que

(1) G. KURTH, *Chronique de Jean de Hocsem*, p. 135 : *Majores Leodienses, egre ferentes quod manburnus popularibus assistebat nec super eos possent, ut dudum consueverant, dominari, confederatione facta cum Arnuldo comite Losensi. militibus patrie et majoribus de Hoyo quibusdam studio dominandi. quadam nocte. feria quinta que lucescit in sexta sequenti feria IV die augusti, in foro majoribus congregatis casas quibus carnes venduntur incenderunt. Quod percipiens populus currit ad arma, quibus contra majores tepide confligentibus prepositus cum suis fautoribus, abbate Prumiense fratre suo et quibusdam concanonicis ac servitoribus suis accensis cereis in ecclesia congregantur et apertis valvis ad forum in auxilium populi concurrerunt. commissa pugna extinctis cereis nobili viro domino Walthero de Brunshorne canonico Leodiensi ad primum congressum protinus interempto. Quo viso timor communis dispersum satis populum congregavit. Majores vero timentes multitudinem que crescebat, appropinquante die versus ecclesiam Sancti Martini, ut munitiori loco tuerentur aciem dirigunt. qui juxta ecclesiam Sancte Crucis prepositum ipsos impugnando sequentem subito prostraverunt. Ascendentes vero paulatim sequitur turba populorum, cumque majores vultus ad populum verterent fugiebat. Et cum denique prope jam dictam ecclesiam pervenissent, cum diesceret. quidam de Vothem armati in signum unionis superinduti lineis in adjutorium ceteris popularibus accre-*

le très noble seigneur Gauthier de Brunshoren, chanoine de Liége, est tué. Cette mort fait serrer au peuple ses rangs par trop désordonnés. Mais les Grands, se défiant de la foule qui augmente toujours, à l'aube, replient leur troupe vers l'église Saint-Martin, endroit plus fort. A la hauteur de l'église Sainte-Croix, ils mettent hors combat, dans une brusque contre-attaque, le prévôt qui les suivait. Et, en même temps qu'ils montent, la foule les suit insensiblement, fuyant chaque fois que les Grands se retournent. Et, comme ceux-ci arrivaient près de cette fameuse église, des gens de Vottem en armes, avec, sur leurs habits, des chemises qu'ils avaient mises en signe de ralliement, viennent renforcer les bandes populaires et des mineurs des fosses à houille s'attroupent dans le petit chemin qui, longeant le mur, conduit de la porte Sainte-Marguerite à l'église. Les Grands, alors, se voyant entourés de partout, désespérés à juste titre, se rendant compte qu'il n'y a plus moyen de résister à une telle foule, se jettent dans l'église, car, en plus, ils avaient vu que ceux d'entre eux qui avaient voulu fuir par la porte de la Cité n'avaient pas eu d'aide ; ils avaient vu que Jean du Pont, maître de la Cité, élu du peuple et traître à son parti, s'était engagé vis-à-vis d'eux, mais ne tenait pas sa parole et fermait la porte. Le peuple alors, en proie à une rage folle, amoncelle contre la tour quantité de matériaux combustibles et la brûle elle et ses occupants ».

---

verunt et quibusdam carbonum fossoribus per viculum qui de porta Sancte Margarete juxta murum civitatis ad prefatam ducit ecclesiam ascendentibus, majores undique se videntes invasos territi non immerito, cum multitudini diutius resistere non valerent, ad jam dictam ecclesiam confugerunt. Nam cum quidam ex eis per portam civitatis effugere niterentur, Johannes de Ponte magister civitatis electus a populo, qui prevaricator se cum majoribus junxerat, portam hoc non sustinens obseravit. Populus autem furore commotus straminibus in ecclesia congestis ipsam cum suis hospitibus concremavit. La *Chronique de 1402*, éd. Eug. BACHA, *Publ. de la Comm. roy. d'hist.*, Bruxelles, 1900, p. 264 et la *Chronique de l'Abbaye de Saint Trond*, éd. DE BORMAN, *Bibliophiles liégeois*, Liége, 1877, t. II, p. 245, contiennent également une version du Mal Saint-Martin qui n'est qu'un décalque du récit de Hocsem. JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des histors*, éd. St. BORMANS, *Publ. de la Comm. roy. d'hist.*, Bruxelles, 1880, t. VI, pp. 166-171, donne également un récit de l'épisode, il est naturellement hautement fantaisiste.

Rangs serrés, ordre, habileté technique, plan établi à l'avance et suivi méthodiquement, chefs énergiques et calculateurs froids, soldats de métier, exercés et ignorant la peur, splendide retraite en un mot, telle s'affirme la manœuvre patricienne. Retraite méthodique, régulièrement commandée, impeccablement exécutée et non pas débandade folle d'une armée vaincue et désemparée. Ordre strictement maintenu, colonne soucieuse des règlements militaires, se faisant éclairer en avant et en arrière, marchand avec une avant-garde active (c'est le groupe qui se heurte à la porte fermée de Jean du Pont) et une arrière-garde solide (c'est le peloton qui sème la panique dans l'armée du « commun » près de l'église Sainte-Croix et tue le prévôt). Troupe disciplinée, exercée, pleine de courage et de sang-froid, telle était bien l'armée patricienne.

Mais pourquoi cette merveilleuse machine guerrière qui ne fuyait pas mais calculait en se repliant, pourquoi ce régiment d'élite resté si calme dans sa retraite, a-t-il choisi la porte Saint-Martin comme plus sûr chemin de repli ?

Pour gagner la Hesbaye et rejoindre là son allié le comte de Looz, répondent les anciens historiens (1). Voyons si cette opinion, généralement admise encore aujourd'hui, est soutenable.

La rue Mont Saint-Martin ne conduisait pas en Hesbaye ; c'est la rue Pierreuse qui y menait ; cette voie si raide était la seule existante ; c'est elle qui rejoignait « li voye di Looz », grand route qui conduisait à Looz et en Brabant en partant de la Citadelle et en traversant Rocour (2) ; c'est elle que descendaient les voyageurs venant de France par la

(1) DARIS, *Histoire de Liège*, t. II, p. 384 : « Ils résolurent de battre en retraite vers le Mont Saint-Martin où ils espéraient que le comte de Looz viendrait les rejoindre ». — GOBERT, *Les rues de Liége* à l'article *Porte Saint-Martin* : « Epuisés par des combats longs et répétés, accablés sous le nombre croissant sans cesse des gens de métiers, les échevins et les Nobles avaient fini par battre précipitamment en retraite. De forts groupes s'étaient engagés dans le Mont Saint-Martin, comptant regagner la Hesbaye, ou rencontrer les renforts attendus de cette région.»

(2) Sur ce chemin, voir Edgard RENARD, *Toponymie de Rocour lez Liége*, à l'article « voye di Looz. »

chaussée Brunehaut, cela d'ailleurs, au grand danger de leurs équipages, tel Philippe de Hurges dont les chevaux s'y traînèrent « à escorche-cul » sur leur train de derrière (1).

C'est donc par la porte Sainte-Walburge qui terminait la rue Pierreuse et non pas par la porte Saint-Martin que l'on entrait à Liége lorsqu'on sortait de la Hesbaye ; c'est par là que le duc de Brabant Henri II entre, le 3 mai 1212, pour mettre la ville à sac (2) ; c'est le haut de la rue Pierreuse que l'on fortifie, au XIIIe siècle, pour se prémunir contre le Brabant, ennemi national (3), c'est contre ces murailles qui couronnaient de leurs tours les hauteurs de Sainte-Walburge que le duc barbare vient se heurter lors de sa seconde attaque sur Liége en 1214 (4) ; c'est par la porte Sainte-Walburge que sortent en 1408 les Liégeois pour aller se faire battre à Othée (5) ; c'est près de la porte Sainte-Walburge que Charles-le-Téméraire établit le camp qui devait être si audacieusement attaqué par les gens de Franchimont (6). Il faut s'en rendre compte; en 1312, la rue Pierreuse

(1) *Le voyage de Philippe de Hurges,* éd. Henri MICHELANT, p. 60.

(2) Sur le sac de Liége, voir RENIER DE SAINT-JACQUES, *Annales* dans *Mon. Germ. Histor., Script.*, t. XVI, p. 664 et *Vitae Odilae liber III de Triumpho sancti Lamberti in Steppes* dans *M. G. H., SS.,* t. XXV, pp. 175-177.

(3) RENIER DE SAINT-JACQUES, *Annales,* p. 658 : *Muri cum turribus a porta Sanctae Walburgis usque ad portam Pagani sicut evidens est, sunt consummati.*

(4) *Vitae Odilae liber III de Triumpho sancti Lamberti in Steppes,* p. 181.

(5) Sur la bataille d'Othée, voir la *Chronique de Jean de Stavelot,* éd. A. BORGNET, pp. 117-118.

6) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch,* éd. C. DE BORMAN, Bibliophiles liégeois, Liége, 1902, p. 211 : *Feria quarta venit pars exercitus* (l'avant-garde) *supra montem S. Walburgis, et stetit ibi quasi per duas horas expectando alios nescientes quo diverterent.* Voici pour le gros de l'armée, *ibid.* p. 212 : *Feria quinta circa primam horam, venit dominus dux cum rege Franciae et magno exercitu circa Sanctam Walburgem.* A propos du siège de la ville par les Bourguignons, remarquer ces phrases curieuses de Ph. de Commynes qui montrent l'impossibilité des communications extérieures entre les portes de la ville : « De la porte où nous estions logez jusques à celle où estoit notre avant-garde y avoit

seule donnait accès aux chemins de Hesbaye dont il est inutile de donner ici la nomenclature complète (1). Il suffit de savoir qu'ils s'amorçaient tous aux environs de Rocour et de Sainte-Walburge et passaient tous par Tongres ou très près de Tongres. En 1538, Philippe Nigri, envoyé de Bruxelles à Liége par Marie de Hongrie, s'arrête à Tongres avant de pénétrer dans la Cité (2) ; Pierre Bergeron, qui se rend de Liége à Bruxelles, laisse à sa droite le clocher de Tongres qu'il peut quand même admirer de loin en passant (3). Deux horaires exposés au Musée postal à Bruxelles indiquaient le même itinéraire : Arrivée des Postes à Bruxelles tous les jours à 10 heures du matin. De Louvain, Tirlemont, Saint-Trond, Tongres, Liége (4). La percée, qui par la rue Sainte-Marguerite conduit à Ans, et la chaussée Liége-Saint-Trond qui lui fait suite, n'existaient ni au Moyen-Age ni même à l'époque moderne ; ces deux constructions datent du XVIIIe siècle, sont absolument artificielles et ont nécessité cinquante années de travaux gigantesques. Le prolongement de la rue Sainte-Marguerite n'était qu'un raidillon qu'il a fallu rendre carrossable. Quant au terrain au-delà du plateau d'Ans, il semblait, lui aussi, défier les constructeurs de routes, coupé qu'il était par une multitude de ruisseaux, de fossés, anciens lits de « rouwâs »

---

bien trois lieues, tant y a de barricanes (fondrières) et de maulvais chemins (*Mémoires*, éd. MANDROT, t. I, p. 151) » Le duc de Bourgogne luy fist sçavoir qu'il ne partist point de là, s'il se sentoit sûrement ; mais aussi si le lieu n'estoit pas fort, qu'il se retirast devers luy car le chemin estoit trop mal aisé pour le secourir, pour ce que en ce cartier là sont tous rochers (*ibid.* p. 115).

(1) Sur ces routes, voir J. HERBILLON, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*. passim.

(2) Edgard DE MARNEFFE, *La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVe siècle*, t. I, p. 323.

(3) *Le voyage de Monsieur Bergeron*, éd. H. MICHELANT, p. 251.

(4) Sans date mais probablement du début du XVIIIe siècle, tiré des ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, *Etats de Brabant*, Liasses relatives aux chaussées Bruxelles-Louvain-Tirlemont-Saint-Trond.

asséchés (1). La rue Mont Saint-Martin ne menait donc pas en Hesbaye, ne pouvait pas y mener puisqu'elle est tournée vers l'Ouest alors que la Hesbaye est au Nord, qu'elle escalade une colline qui est tout-à-fait distincte du plateau d'Ans et de Sainte-Walburge, qu'une vallée même les sépare. Aucun rapport donc entre Saint-Martin et la Hesbaye, aucun rapport entre la retraite de nobles et un secours éventuel du comte de Looz.

Prétendre, comme le fait Kurth (2), que les Patriciens gagnaient la porte Saint-Martin parce que c'était celle-là qui était ouverte pour laisser entrer les mineurs, n'est pas non plus donner une solution satisfaisante au problème. A l'heure de la remonte, on ouvrait toutes les portes de la ville et non pas seulement celle de Saint-Martin, ainsi que le prouvent et le mouvement tournant des houilleurs venus

---

(1) Toutes ces rivières ont été étudiées par Amédée DE RYCKEL. *Rivières et ruisseaux de la province de Liége* dans *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist. du diocèse de Liége*, t. XXI, 1923, pp. 27-111. Dans ces conditions, réunir Liége à Saint-Trond était, on en conviendra, une entreprise peu ordinaire ; l'établissement de la route nécessita, par exemple, la création d'une trentaine de ponts ainsi que le prouvent ces en-tête d'affiches conservées aux ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, *Etats de Liége*, Liasses relatives à la section Liége-Saint-Trond : 1. 31 mars 1716. Messeigneurs ensuite des affiches publiques servantes à ce jourd'hui exposent à rabais l'entreprise de la construction du pont à faire dans la xhavée d'Alleur au delà de Monfoy aux conditions suivantes... — 1. Le 4 août 1716. Messeigneurs ensuite des affiches publiques servantes à ce jourd'hui exposent à rabais la construction d'un canal à faire dans la prairie du sieur Planchard... — 3. L'on expose un pont de 5 pieds de largeur au Ruwâ de Loncin lequel devra être achevé pour le 10 septembre... — 4 L'on expose un pont à la campagne de Loncin de 4 pieds de largeur... — 5. L'on expose un pont dans le fond de Sart dans la campagne d'Awans. — 6. L'on expose un pont au long ruwâ d'Awans. — 7. L'on expose un pont dans le fond de Hognoulle. — 8. L'on expose un pont dans la fosse de Villers l'Evêque. — 9. L'on expose un pont au ruwâ de la Pirette hauteur de Villers. — 10. L'on expose un pont de 4 pieds de largeur dans le fond d'Odeur. — 11. L'on expose un pont dans le fond ou ruwâ de Kemexhe à Crisgnée de 5 pieds de largeur. - 12. L'on expose un pont de 5 pieds de largeur au ruwâ de Fize le Marsalle... etc.

(2) G. KURTH, *La Cité de Liége au Moyen-Age*, t. I, p. 283.

par la porte Sainte-Marguerite et l'arrivée des gens de Vottem par la porte Sainte-Walburge ainsi que le dit Hocsem.

Pourtant cette remarquable manœuvre patricienne, cette retraite modèle avait pour base un plan précis, mûrement réfléchi et établi bien à l'avance. Puisqu'il n'y a eu ni fuite ni débandade, il y a eu obligatoirement calcul et réflexion. Des soldats de cette valeur, connaissant leurs règlements militaires au point de marcher avec avant et arrière-garde, ne se lancent pas à l'aveuglette ; la pointe d'avant-garde de l'armée patricienne avait un itinéraire préalablement reconnu qu'elle suivait sans hésitation aucune. Un pareil mouvement a ses raisons, et ce sont celles-là qu'il faut découvrir.

La rue Mont Saint-Martin conduisait à Tilleur et, par delà Tilleur, à Huy et à Namur. On gagnait, à pied, Huy et Namur par les hauteurs et non par la vallée. Nous sommes habitués, aujourd'hui, à employer indifféremment les deux chemins et même à suivre de préférence la rive de la Meuse (Fragnée, Tilleur, Jemeppe). Au Moyen Age, la route qui escaladait la colline était la seule employée et même la seule possible.

Quand la cathédrale Saint-Lambert fut brûlée en 1185, les Hutois arrivèrent processionnellement, porteurs du corps de Saint Domitien. Le clergé de Liége et bon nombre de fidèles allèrent à leur rencontre en Publémont : c'est par la porte Saint-Martin que le cortège pénétra dans la ville (1).

En 1213, les renforts hutois, attendus impatiemment à Liége par l'armée qui devait écraser les Brabançons à Steppes, arrivent par les hauteurs (2).

---

(1) *Lamberti Parvi Annales*, a. 1185 dans *Mon. Germ. Histor., Script.*, t. XVI, p. 649 : *Hoienses corpus sancti Domitiani ob reverentiam sancti Lamberti martiris sumunt et Leodium afferunt ; quod Lieodienses clerici ve monachi albati a Monte-publico suscipientes cum maxima devotione per portam sancti Martini cum crucibus et vexillis et multorum sanctorum reliquiis in occursum deferunt.*

(2) BOUILLE, *Histoire de Liége*, Liége, 1831, t. I, p. 231 : « L'évêque, qui était allé à Huy pour visiter la place et commander le peuple aux armes, revint à Liége et apprit bientôt que l'ennemi n'était pas loin ; mais il ne se trouvait pas en état d'affronter un ennemi puissant, supérieur en nombre et enflé de ses avantages. Le lendemain, on vit apparaître sur les hauteurs les troupes auxiliaires des Hutois. »

Un partisan de Louis de Bourbon arrive de Huy à Liége par Saint-Gilles (1).

Sous Erard de la Marck, les Rivageois habitant Tilleur et Jemeppe se dirigent vers Liége par les mêmes hauteurs (2).

La rue Mont Saint-Martin, la porte Saint-Martin conduisaient donc, il n'y a pas à en douter, à Huy et à Namur.

Nous savons, d'autre part, que le Mal Saint-Martin a été un complot tramé à Huy, par des gens de Huy, que les Grands comptaient dans leurs rangs de nombreux soldats de Huy (Hocsem explique cela très clairement), que l'armée patricienne avait ses bases à Huy.

Le plan de l'armée des Nobles est clair maintenant : une troupe se replie toujours sur ses bases, il est donc naturel que les Grand aient cherché à gagner Huy, à rejoindre la porte Saint-Martin, clef de la route de la Meuse.

* * *

Le texte de Hocsem se termine par une phrase que Kurth(3) qualifie d'énigmatique : *Nam cum quibus ex eis per portam civitatis effugere niterentur, Johannes de Ponte*

---

(1) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch,* éd. C. DE BORMAN, p. 155 : *In crastino Luciae cum fama deportata esset ad dominum Razonem, quod Johannes Verev esset in Sancto Aegidio, qui fuerat cum domino in Hoyo.*

(2) M. L. POLAIN, *La Mutinerie des Rivageois par Guillaume de Meef,* 1835, pp. 5-6 : « Le 2 juillet 1531, une grande fermentation régnait à Tilleur, village situé à une lieue de Liége sur la rive gauche de la Meuse... Une centaine d'hommes, aux figures hâves et jaunies par la faim, tous armés de grands bâtons ferrés, de faux, de haches et précédés de tambours, allèrent convoquer ceux de Jemeppe et des autres villages voisins. « A Liége, s'écriaient-ils, à Liége ! nos femmes, nos enfants meurent de faim, tandis que les bourgeois de la Cité vivent grassement et dans l'abondance ». Vers trois heures de l'après dinée, on apprit à Liége la nouvelle de ce soulèvement ; le mayeur de Montegnée informait les bourgmestres de Liége que plus de huit cents Rivageois étaient déjà réunis et se dirigeaient vers la Cité. Aussitôt on fit fermer les portes et les bourgeois coururent aux murailles. Le bourgmestre Jean de Viron sortit de la ville, accompagné seulement de quelques hommes, il trouva les mécontents rangés en bataille sur les grands prés de Saint-Gilles.

(3) G. KURTH, *La Cité de Liége au Moyen-Age,* t. I, p. 283, n. 1.

magister civitatis electus a populo qui prevaricator se cum majoribus junxerat, portam hoc non sustinens obseravit.

J'espère qu'elle paraîtra maintenant non seulement claire, mais encore capable d'éclairer toute l'histoire. Les conjurés sont venus de Huy, ils sont donc entrés par la porte Saint-Martin ; là, ils ont demandé à celui qui commandait la porte de la tenir ouverte, assurant ainsi leurs arrières. Ce personnage, Jean Du Pont, trahit donc le peuple pour servir les Grands en assurant leur liaison, la seule qu'ils pussent avoir, avec la région de Huy. Il servit bien mal ses alliés d'un jour car, lors de la retraite des Grands, il manque à sa parole et ferme la porte. Le *hoc non sustinens* c'est le pacte, c'est l'engagement que le « deux fois traître » avait pris vis-à-vis des Nobles.

Remarquons qu'il est impossible d'expliquer autrement la présence de ce Jean Du Pont derrière l'armée patricienne. Jean d'Outremeuse, qui ne comprend plus grand chose à l'histoire mais qui est, au moins, logique avec lui-même, met Jean Du Pont dans l'armée populaire et lui fait fermer la porte après la retraite des Nobles dans l'église. Si la porte était restée ouverte, les Patriciens n'auraient pas eu besoin de se jeter dans cette église qui devait leur être fatale. Ils auraient trouvé libre devant eux la route de Huy où ils auraient pu faire leur jonction avec leurs alliés.

Et c'est ainsi que le passé de Liége peut parfois s'éclairer par l'histoire de sa topographie.

JEAN HOYOUX.

La tombe de Jacques Dartois

L'art de fondre et de graver les métaux qui fit non seulement la richesse, mais aussi la réputation artistique de notre pays garda longtemps de dignes représentants.

Jacques Dartois, orfèvre et fils d'orfèvre, est de ceux là. Son père, Jean-Melchior Dartois (1726-1804), argentier des princes-évêques, fut commissionné par eux à la charge de directeur des

monnaies. Graveur de médailles et orfèvre délicat, son poinçon se retrouve sur de nombreuses pièces d'argenterie qui appartiennent à l'art élégant de notre XVIIIe siècle.

Son fils Jacques, né à Liége, le 2 mai 1754, choisit également le métier d'orfèvre. Il fit son apprentissage à Paris, dans l'atelier d'Auguste Masson où il séjourna onze ans. Rentré à Liége, en 1781, il montra ses premiers travaux aux expositions organisées avec les salons de la Société d'Emulation. Ses œuvres, conservées dans nos musées ou collections privées, ont été reproduites avec l'étude que nous avons consacrée à ce bel artiste dans la *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art, t. XI, 1941*, pp. 157-178.

Artiste et technicien parfait, nous remarquons chez Jacques Dartois l'influence très nette des doctrines esthétiques particulièrement intéressantes de la fin du XVIIIe siècle et de la période Davidienne.

Sa vie n'est pas moins attachante que son art. Né au milieu du siècle, son expérience acquise au cours de sa vie calme et laborieuse, sous les règnes de nos princes, lui avait fait apprécier les garanties accordées aux Métiers et la souplesse de nos institutions démocratiques. Cependant, épris des idées nouvelles il embrassa avec sincérité la cause de la liberté. Mais, lorsqu'il vit tous les crimes que l'on pouvait commettre en son nom, il ne craignit pas de les désapprouver.

Jacques Dartois était " libéral ,, mais aussi misoneïste. Il vécut assez longtemps pour saluer les jours glorieux de notre indépendance. Il mourut à Liége le 12 août 1848 ; « après avoir donné toute sa vie l'exemple de la plus rigide probité, il a sanctifié ses derniers jours par la bienfaisance la plus méritoire. » En effet, veuf et sans enfant, il avait fait distribuer 150 florins brabant aux pauvres de Seraing et de sa paroisse et léguait la majeure partie de ses biens aux hospices civils de Liége.

Dans son élogieux article nécrologique, le *Journal de Liége*, du 18 août 1848, écrivait :

« La Belgique vient de perdre le doyen de ses artistes et Liége l'un de ses plus recommandables citoyens. »

« Ce vieillard, à l'œil si intelligent, à la sémillante allure, dont la mise habituelle avait quelque chose de l'originalité de son esprit, qui était aussi fidèle à son costume qu'à ses opinions — Dartois continuait à porter la perruque à queue, il se vêtait d'un habit jaune et d'une culotte et chaussait des souliers à

boucles. — Visiteur assidu de nos promenades qui en avait vu trois fois renouveler l'aspect et s'y succéder les générations, sans que le temps parût avoir apporté la moindre altération ni à sa santé, ni à son humeur. M. Dartois, qui après avoir honoré l'art par un talent distingué, s'honorait à bon droit de la qualification d'artiste, a cessé de vivre le 12 de ce mois. »

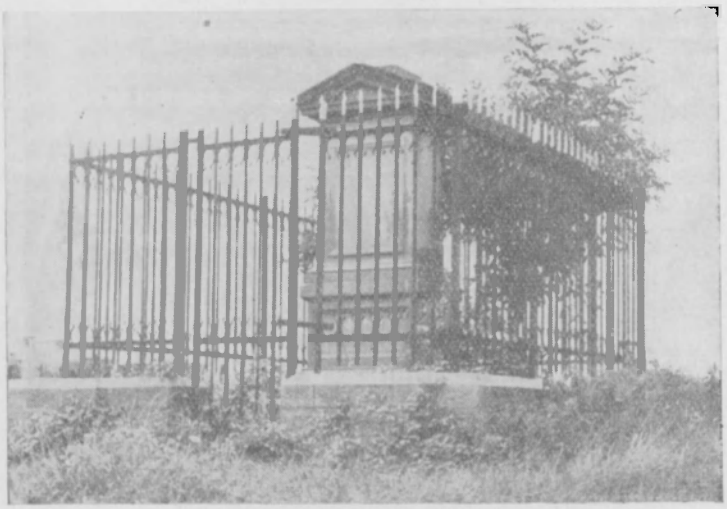

Tombe Dartois. Photo F. Philippet.

« Le lendemain, quelques parents, des amis fidèles, le directeur et des professeurs de l'Académie des Beaux-Arts, le représentant de la Commission des hospices, ont accompagné les restes et environné sa tombe des témoignages de la plus sincère affection et des plus justes regrets. »

Dartois avait lui-même fixé le détail de ses funérailles. « Lorsque je serai décédé j'ordonne qu'on fasse ouvrir les veines jugulaires de mon cadavre, que mes restes mortels reposent trois jours sur mon lit de mort, que passé ces trois jours, déposé dans un cercueil brunit et sans une image quelconque, qu'il soit inhumé dans ma propriété sise à la Boverie à Lise Commune de Seraing sur Meuse à côté des restes mortels de ma très chère épouse, que la fosse ait dix pieds de profondeur, que mon cadavre soit posé la teste en amont de la Meuse vers le val St Lambert, et que la date de mon décès soit gravé sur la pierre monumentale qui couvre les restes mortels de ma très chère

Epouse. Je veux qu'une seule voiture accompagne mon cadavre et qu'un ami veuille le saluer d'une jetée de terre. »

A l'ombre d'un cercle de neuf chênes, sur un tertre de deux mètres d'élévation, on dressa un cippe (H. 2 m. 50, L. 1 m.) portant cette inscription :

ICI REPOSENT
MARIE JEANNE MALERBE
EPOUSE DE JACQUES DARTOIS
DECEDEE LE 20 DECEMBRE 1830
AGEE DE 87 ANS 7 MOIS
ET
JACQUES DARTOIS
ARTISTE SON EPOUX
DECEDE LE 12 AOUT 1848
AGE DE 91 ANS

A JACQUES DARTOIS
IL FUT LE BIENFAITEUR DES HOSPICES CIVILS
DE LIEGE AUXQUEL IL LEGUA LA
MAJEUR *(sic)* PARTIE DE SA FORTUNE

Le modèle de cette tombe — tertre de deux mètres d'élévation, surmonté d'un cippe — n'est-il pas une réminiscence du tumulus romain ?

Cette sépulture érigée à la façon antique au milieu du XIXe siècle, ne doit pas spécialement nous étonner. Nous connaissons le tumulus romain de Noville-lez-Fexhe « dont la partie supérieure, plantée d'un orme au centre et de deux hêtres, servit au commencement du XIXe siècle à une inhumation particulière. Un cippe en pierre bleue de 3 mètres de haut et 1 m. 30 de large fut à cette occasion placée au sommet du tertre ; il porte cette inscription curieuse :

MONUMENT ERIGE
PAR M. J. B. LESIEUR
CITOYEN DES
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
A LA MEMOIRE DE
SON ONCLE J. B. M. LESIEUR
ANCIEN OFFICIER
NE A PARIS LE 15 JANVIER 1771
MORT A LIEGE LE 10 DECEMBRE
1837

Des cas analogues d'inhumation, faites dans les temps modernes ont été signalés à propos d'un des tumulus de Fresin et de ceux de Séron (1). »

Dartois a peut-être connu cet ancien officier mort à Liége ; ce qui est certain c'est qu'il a vu son monument, car il possédait des biens à Noville même.

Le modèle de sa tombe lui a donc été suggéré par ce tumulus romain. En outre, les idées « à l'antique », très en faveur en ce temps, devaient s'accorder parfaitement avec les souvenirs de la « république romaine ».

Malheureusement, le tertre de deux mètres qui donnait à sa tombe son aspect particulier a perdu de son importance ; les différentes nivellations du terrain ont neutralisé son élévation et les neuf chênes qui formaient cercle ont été abattus. La ferme de la Boverie qui avait été léguée aux Hospices Civils fut adjugée en 1907 à la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye pour la division des charbonnages de Marihaye.

Les conditions spéciales insérées dans l'acte de vente obligeaient l'acquéreur à respecter le monument Dartois, à entretenir le pourtour de la tombe et à l'entourer d'un grillage pour que le mausolée soit hors de toute atteinte. L'acquéreur prenait à ses charges de maintenir le mausolée tant intérieurement qu'extérieurement, dans toutes ses parties en bon état de conservation et de propreté et de lui ménager en tout temps un accès facile.

A part cette dernière clause, le contrat fut rigoureusement respecté. Le cippe est entouré d'un grillage en fer forgé de 1 m. 79 de haut, fixé sur un soubassement en pierre de taille long de 3 m. 25, large de 4 m. et dépassant le sol de 0 m. 40. Sur notre demande, la Société anonyme d'Ougrée-Marihaye vient de nettoyer le monument, repeindre la grille et dorer les inscriptions.

Le vaste terrain au centre duquel s'érige la tombe est délimité actuellement par les rues de la Boverie, Grégoire Chapuis, de l'Echelle et Dartois. Il est loué au Royal Foot-Ball Club de Seraing qui y a ménagé ses installations.

---

(1) L. RENARD, *Notice sur le Cimetière Belgo-Romain de Noville* dans le Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, T. XXVIII, 1899, pp. 253-275.

Cette tombe a déjà fait l'objet d'articles dans nos journaux locaux. *La Meuse* du 2 avril 1912, publiait un artîcle de M. Renaud Strivay où celui-ci demandait que l'on inscrivît dans le programme des écoles primaires des cours ayant trait à l'histoire locale. Il voulait apporter « une humble pierre à l'histoire spéciale de Seraing en parlant d'un homme dont beaucoup savent le nom mais ignorent totalement la biographie. » Il s'agissait de « Jacques Dartois dont la tombe a été creusée sur le versant de la Boverie dans la grande cité industrielle. » Il évoquait la mémoire de cet artiste et bienfaiteur des pauvres « pour l'édification de la jeunesse qui désire connaître et la vieillesse qui aime à se souvenir. » Quatre jours après, M. Ch. J. Comhaire, dans le même journal, ajoutait un détail à cet article. En effet, il avait découvert chez un tailleur de pierres, au thier de Robermont, n° 29, une stèle funéraire (H. 1 m. 80, L. 0 m. 57, épaisseur 0 m. 48) portant la même inscription que le monument Dartois. Il ne put donner de renseignements concernant ce double qui parait être un « laissé pour compte » à cause de ses proportions trop réduites ou du nom Malherbe mal orthographié.

Telle est l'histoire de la tombe Dartois. Il nous a semblé que ce monument méritait d'être mieux connu tant pour l'intérêt qu'il présente que par le souvenir qu'il perpétue.

JEAN PURAYE.

Une lettre inédite de Jean Sturm au prince-évêque Gérard de Groesbeek

On sait que Jean Sturm, le célèbre pédagogue luxembourgeois, a laissé une volumineuse correspondance qui renferme des renseignements du plus haut intérêt sur les débuts de l'humanisme en Alsace et dans les contrées voisines. Les minutes autographes de ses lettres, qui étaient pieusement conservées à Strasbourg dans les archives du Gymnase protestant dont il avait été le fondateur et le premier recteur, furent consumées dans l'incendie qui dévora certains quartiers de cette ville lors du bombardement de 1870. Par bonheur, plusieurs années avant cette date, des érudits avaient eu la précaution d'en faire une transcription soigneuse et le principal d'entre eux, Charles Schmidt, avait même

commencé à en dresser l'index alphabétique (1). Ce sont ces précieuses copies qui ont permis à M. Jean Rott de préparer la publication intégrale de cette correspondance (2); comme prémices de cette œuvre de longue haleine, dont l'achèvement sera forcément retardé par les circonstances actuelles, cet auteur a fait paraître récemment une nouvelle édition des Epîtres classiques, enrichie de notes et accompagnée d'une traduction française (3).

Depuis longtemps déjà, les biographes de Jean Sturm n'ont pas manqué de recourir à ces documents épistolaires pour y puiser des détails, qu'ils auraient cherchés vainement ailleurs, sur les étapes successives de sa longue et féconde carrière. Ils ont notamment utilisé une lettre, en date du 18 mai 1563, qu'il adressa au prince-évêque Gérard de Groesbeek, dans laquelle il faisait connaître les noms des Hiéronymites ou Frères de la Vie commune, dont il avait été l'élève à Liége, au Collège Saint-Jérôme, de 1521 à 1524; mais la pièce est restée jusqu'ici entièrement inédite (4). Comme la formation humaniste que Jean Sturm reçut de

1. - Sur la correspondance de Jean Sturm, voyez notamment : W. SOHM, *Die Schule J. Sturms und die Kirche Strassburgs*, p. VII (Munich, 1912). — E. WICKERSHEIMER, *Catalogue général des manuscrits des Bibl. publ. de France. Départements*, t. XLVII, pp. 195, 344, 496 et 675 (Paris, 1923). — *Inventaire des archives du Chapitre de S. Thomas à Strasbourg*, col. 243 et suiv. (Strasbourg, 1937).

2. - J. ROTT, *L'humanisme et la réforme pédagogique en Alsace*, dans *L'humanisme en Alsace*, p. 73, n. 2 (Paris, 1939).

3. - *Jean Sturm : Classicae Epistolae* (Paris-Strasbourg, 1938). — Cette publication a été faite à l'occasion du IVe centenaire du Gymnase protestant. Sur la célébration de ce jubilé, voyez la *Relation des fêtes du 18, 19 et 20 novembre 1938*, publiée par les Editions Fides (Strasbourg, 1939) en un volume in-8o de 384 pages, illustré de 30 planches, où l'on trouvera au surplus quelques études originales sur Jean Sturm et sur certains de ses collaborateurs, tels Calvin et Bucer.

4. - Cf. T. W. RÖHRICH, *Gesch. der Reformation in Elsass*, t. II, p. 56, n. 45 (Strasbourg, 1832). — CH. SCHMIDT, *La vie et les travaux de J. Sturm*, p. 5, n. 1 (Strasbourg, 1855). — H. VEIL, *Zum Gedächtnis Johannes Sturms*, dans *Festschrift zur Feier des 350 jährigen Bestehens des Protestant. Gymn. zu Strassburg*, t. I, p. 51, n. 1 (Strasbourg, 1888). — A. ROERSCH, s. v. *Sturm*, dans la *Biogr. Nation.*, t. XXIV (1926), col. 205.

ses maîtres liégeois a exercé une influence considérable sur l'évolution de ses propres doctrines pédagogiques et qu'il n'hésita même pas à prendre l'école où ils enseignaient pour modèle de celle qu'il voulait créer à Strasbourg, il nous a semblé que le texte complet de cette lettre méritait d'être publié avec quelques commentaires. Nous le reproduisons d'après une copie que nous devons à l'extrême obligeance de M. Jean Rott (1) :

STURM A L'EVÊQUE ET AU CHAPITRE DE LIÉGE (2).

Reverendissime Domine et clarissimi nobilissimique viri.

Quam ob causam ad vos Tiberius de la Roche venerit ex ipsomet cognoscetis. Vetustum negotium est, sed metuendum et vobis explicandum diligenter. Bamelburgiorum familia antiqua et nobilis est, florens gratia totius nobilitatis. Scripserunt ad vos pro hac principes Imperii et praefecti militares, atque ita scripserunt ut tacite minarentur (3) *; et videbatur exercitus in procinctu esse, nisi*

1. - Le texte que nous a transmis M. Rott est conforme à celui des copies prises par Ch. Schmidt et par Baum, lesquelles sont actuellement conservées à la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg (Ms. 3881, f° 375 et *Thesaurus Baumianus*, XXII, 92). — Le volume 163 des Archives du Chapitre de Saint-Thomas, qui renfermait une autre copie de la lettre de Sturm, a disparu. Cf. *Inventaire*, col. 244.

2. - Cette suscription, rédigée en français, se lit en tête des deux copies de la lettre faites par Schmidt et Baum ; il est probable qu'elle n'est pas de la main de Jean Sturm, mais qu'elle a été ajoutée par un archiviste sur la minute originale. — A l'époque où Jean Sturm écrivait cette lettre, le siège épiscopal de Liége était encore occupé nominalement par Robert de Berghes, qu'une grave maladie empêchait de s'acquitter de ses fonctions. Mais, dès le 1er mai 1562, les chanoines de Saint-Lambert lui avaient donné un coadjuteur, avec le titre d'administrateur, dans la personne de leur doyen Gérard de Groesbeek, qu'ils avaient ensuite élu prince-évêque le 6 mars 1563. Ce ne fut toutefois que le 11 avril 1564, après la résignation de Robert de Berghes, que Gérard de Groesbeek, recueillit enfin sa succession. Cf. C. TIHON, *La princip. et le diocèse de Liége sous Robert de Berghes*, pp. 67, 73, 83 et 95 (Liége, 1922). — En 1563, la charge de prévôt du Chapitre cathédral était occupée par Arnold de Bocholt et celle de chancelier par Jean Witten. Gérard de Groesbeek ne fut remplacé comme grand-doyen que le 31 octobre 1564.

3. - Les copies de la lettre portent : *minentur.*

Tiberius, qui has reddidit, et ego intercessissemus.

Persuasi mihi me istud vobis debere officium ; sum enim natus Sleidae, in hac vicinia, et apud fratres Hieronymianos hic fundamenta jeci meorum studiorum, cum docerent dominus Nicolaus Nigmannus, dominus Henricus Bremensis, frater Arnoldus Einatensis et frater Lambertus. Haec causa est quamobrem ad vos scribere audeam et me debere istud facere existimem ; est etiam altera, quod moveor periculo detrimentorum, praesertim dum exercitus adhuc in Gallia est.

Petrus Clarus, qui nuper ad vos fuit et literas ad vos attulit Regis et praefectorum militiae, putat Bamelburgium acquieturum arbitrio Tiberii et meo. Ego invitus sum arbiter, nam hoc genus hominum raro bonam gratiam apud utramque partem invenit ; deinde non sum idoneus : vobis faveo et vestram causam volo. Vos quid me facere velitis, per Tiberium aut (1) *per alium idoneum indicate virum, qui gratus esse possit iis cum quibus agendum erit. Deus Optimus Maximus rempublicam vestram custodiat et ad illius custodiam atque amplificationem vos vestraque aggreget consilia.*

Argentorati, 18 mai 1563. Reverendissimae Celsitudinis vestrae vestraeque clarissimae Dignitatis studiosissimus Joannes Sturmius Sleidanus.

Pour apprécier exactement la portée de la démarche entreprise par Jean Sturm auprès du prince-évêque de Liége, il convient de se rappeler les événements d'ordre militaire qui s'étaient déroulés en France au cours de l'année précédente et dans lesquels il avait joué un certain rôle. Il s'agit de la première guerre de religion qui, à la suite du massacre de Vassy (1er mars 1562), avait mis aux prises les forces du parti catholique commandées par le duc de Guise et celles des Huguenots groupées sous les ordres du prince de Condé. Or ce dernier, désireux de se procurer en Allemagne des secours en hommes et en argent, avait eu recours aux bons offices du recteur de Strasbourg, dont les relations cordiales

1. - Les copies de la lettre portent : *et.*

avec les princes de la ligue luthérienne pouvaient lui faciliter ces délicates négociations. C'est ainsi qu'il lui dépêcha successivement plusieurs émissaires qui possédaient son entière confiance, comme le jurisconsulte Hotman et Tibère de la Roche. Jean Sturm n'hésita pas à leur avancer des sommes considérables, qu'il se procura par des emprunts contractés sous sa propre signature auprès de libraires et d'autres notables strasbourgeois (1).

Les fonds qui avaient été ainsi laborieusement réunis furent consacrés par d'Andelot, le frère de Coligny, à l'enrôlement de neuf cornettes de reîtres et de douze enseignes de lansquenets formant ensemble un effectif de 7300 hommes, dont le commandement fut confié au maréchal hessois Frédéric de Rolshausen. Partie de Bacharach le 10 octobre 1562, cette petite armée ne gagna pas la France par la voie la plus directe, ce qui lui aurait fait traverser la principauté de Liége. Pour éviter de rencontrer les troupes catholiques qui l'attendaient en Champagne, elle fit un long détour par la Lorraine et la Bourgogne et réussit à rejoindre sous Orléans le gros des forces calvinistes. Après la bataille de Dreux, livrée le 19 décembre, les Huguenots durent accepter les conditions qui leur furent imposées par le traité d'Amboise le 19 mars 1563 et s'engager notamment à renvoyer dans leur pays d'origine les mercenaires allemands. Mais ceux-ci exigèrent au préalable le payement des arriérés de leur solde et, dans l'entretemps, se livrèrent au pillage des provinces où ils étaient cantonnés (2). Il fallut que Jean Sturm, à la requête de Calvin, s'entremît de nouveau et obtint les traites nécessaires de plusieurs négociants de Strasbourg auprès desquels il jouissait d'un grand crédit. Enfin, vers la mi-juin, le maréchal de Rolshausen se déci-

---

1. - Voyez, pour les détails de ces négociations, CH. SCHMIDT, *o. c.*, pp. 130 à 133. — Cf. L. ROMIER, *Catholiques et Huguenots à la cour de Charles IX*, pp. 326 et 345 (Paris, 1924). — J. VIENOT, *Hist. de la Réforme française*, p. 379 (Paris, 1926).

2. - Cf. D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé*, t. I, pp. 168, 173, 225 et 250 (Paris, 1863).

da à ramener ses troupes dans leurs foyers (1). C'est donc quelques semaines seulement avant cette date, à savoir le 18 mai, que Jean Sturm fit porter à Liége par Tibère de la Roche la lettre dont on vient de lire le texte et dont nous donnerons tout d'abord l'analyse sommaire.

Un grave différend, sur l'objet duquel le contexte ne nous fournit aucune précision, avait surgi depuis longtemps entre la principauté de Liége et la noble famille de Bamelbourg (2). Les prétentions de celle-ci avaient reçu l'appui des princes luthériens de l'Empire, dont les menaces d'intervention armée n'avaient été conjurées que grâce aux efforts associés de Tibère de la Roche et de Sturm lui-même. Si ce dernier s'est cru obligé de rendre ce service aux Liégeois, c'est d'abord parce qu'il est né à Schleiden, dans une région du duché de Luxembourg située sur les confins de leur diocèse ; c'est ensuite parce qu'il a fait jadis ses études d'humanités au Collège Saint-Jérôme, sous la direction de quatre maîtres, dont il a soin de rappeler les noms ; c'est enfin parce que le territoire de la principauté de Liége est exposé à subir des dommages lors du passage des troupes allemandes, puisqu'elles n'ont pas encore quitté la France à ce moment. On a proposé récemment de confier la solution du conflit

1. - Cf. CH. SCHMIDT, *o. c.*, pp. 134 à 136. - On sait que ces avances de fonds plongèrent Sturm dans de pénibles embarras d'argent qui se prolongèrent durant de longues années et faillirent provoquer sa retraite prématurée. Ce fut seulement en 1622, trente ans après sa mort, que les Condé procédèrent au règlement final de leurs dettes avec ses héritiers.

2. - Nous n'avons pas réussi à découvrir où se trouvait la localité de Bamelbourg, qui était sans doute peu importante et qu'il faudrait probablement situer dans le voisinage des frontières orientales de la principauté. Peut-être des seigneurs de Bamelbourg avaient-ils passé au protestantisme, ce qui expliquerait l'intervention des princes luthériens en leur faveur. — D'après les renseignements que M. Jules Vannérus nous a communiqués avec une obligeance à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage, il doit s'agir ici d'une famille noble d'origine étrangère, dite von Honstein, qui avait contracté au XVIe siècle des alliances avec les familles luxembourgeoises de Mérode, d'Eltz et de Velbrück et dont le nom est cité, dans les documents de cette époque, avec de multiples variantes : Boemelbourg, Beymelbourg, Bemelberg, Bemmelburgh, Bimmelborch, etc. Cf. J. VANNÉRUS, *La Famille de Brandenbourg*, II (1928), p. 109.

à l'arbitrage de Tibère et de Sturm (1); mais celui-ci se récuse catégoriquement : c'est là un rôle ingrat, qui ne donne que rarement satisfaction aux deux parties et dont on ne peut s'acquitter convenablement qu'à la condition d'être absolument impartial ; or ses sympathies sont acquises à Liége, dont il souhaite voir triompher la cause. Qu'on lui fasse seulement savoir ce qu'on attend de lui, en recourant à l'intermédiaire de Tibère ou à celui d'une autre personne qui obtiendrait l'agrément de ceux avec lesquels l'affaire devait être traitée. L'auteur termine en priant le Tout-Puissant de prendre sous sa protection l'état liégeois et de bénir les desseins de son gouvernement.

Pour qui sait lire entre les lignes, le ton courtois et les termes déférents de cette lettre ne peuvent donner le change sur son véritable caractère. En réalité, Jean Sturm y prête son concours, d'ailleurs désintéressé, à une manœuvre des seigneurs de Bamelbourg en vue d'amener les autorités liégeoises à composition en leur faisant craindre que les troupes luthériennes, en regagnant leur patrie, ne traversent les frontières de la principauté et ne s'y livrent à de regrettables déprédations. Quoiqu'il en soit, nous ne savons pas si sa démarche fut couronnée de succès ; nous n'en avons retrouvé aucune trace ni dans les archives du Conseil privé, ni dans celles du Chapitre de Saint-Lambert (2). La chose importe assez peu en somme ; ce qui nous intéresse surtout dans sa lettre, c'est le passage où il parle du Collège Saint-Jérôme et où il mentionne les professeurs dont il eut l'avantage d'y suivre les doctes leçons, à savoir deux séculiers : Nicolas Nickman et Henri de Brême, et deux religieux : le Frère Arnold d'Eynatten et le Frère Lambert.

1. - Jean Sturm attribue cette proposition d'arbitrage à un certain Petrus Clarus, qui s'était rendu peu de temps auparavant à Liége pour y porter des lettres du roi de France et des chefs de l'armée ; nous n'avons pas pu identifier ce personnage.

2. - Nous nous sommes contenté, il est vrai, de consulter l'inventaire manuscrit des Dépêches du Conseil privé dressé par M. E. Fairon ainsi que le résumé des Conclusions capitulaires publié par S. Bormans. Les spécialistes de l'histoire locale qui reprendraient ces recherches seraient sans doute plus heureux que nous.

En ce qui concerne le premier d'entre eux, on nous permettra de résumer ici, en les complétant sur certains points, les résultats d'une étude récente, où nous avons essayé de retracer dans le détail sa carrière ecclésiastique et pédagogique (1). Originaire de Saint-Trond, Nicolas Nickman conquit probablement à l'Université de Paris le diplôme de maître ès-arts (2) ; il entra ensuite dans les ordres et parvint au sous-diaconat, ce qui lui permit d'obtenir, en février 1529, dans le Chapitre de Saint-Materne à Liége, une prébende sous-diaconale dont il toucha les revenus jusqu'en 1534, date de sa résignation (3). Mais, dès l'an 1515, au témoignage de l'illustre humaniste italien Aléandre, qui était alors le conseiller et le futur chancelier d'Erard de la Marck, il faisait déjà partie du corps professoral du Collège Saint-Jérôme et y avait même sa résidence (4). Il possédait donc une assez longue expérience de l'enseignement quand, entre 1521 et 1524, il compta Jean Sturm au nombre de ses élèves. En 1537, Jean Fabricius de Bolland le signale encore parmi les professeurs liégeois dont les leçons étaient le plus hautement appréciées ; c'est à lui en effet qu'il consacre les vers suivants de sa description de la ville de Liége à cette époque :

Artibus excolitur spe plena capaxque Iuuentus
Ingenuis magna sedulitate satis,

---

1. - Léon HALKIN, *Un humaniste liégeois oublié: Maître Nicolas Nickman*, dans *Les études classiques*, t. IX (1940), pp. 369-379.

2. - C'est à tort que ROEHRICH, *o. c.*, t. II, p. 56, n. 45, donne le titre de *doctor* à Nicolas Nickman ainsi qu'à son collègue Henri de Brême. Son erreur provient probablement d'une mauvaise lecture de la minute de la lettre de Sturm, où le mot *dominus* était sans doute écrit en abrégé devant le nom de chacun des deux professeurs.

3. - Cf. Léon LAHAYE, *Les chanoines de Saint-Materne à Saint-Lambert de Liége*, dans le *Bull. de la Soc. d'art et d'hist.*, t. XXVII (1936), p. 140. — Pour obtenir une prébende sous-diaconale, il fallait être au moins sous-diacre ; on verra plus loin que Nickman reçut aussi la prêtrise.

4. - Cf. J. PAQUIER, *Jérôme Aléandre et la principauté de Liége (1514-1540)*, pp. 70 et 78 (Paris, 1896).

Cum grauis in primis Nigmannus in arte Magister
Qualibet hanc merita non sine laude docet (1).

On aimerait à savoir de quels cours Maître Nicolas Nickman était chargé ; malheureusement l'auteur, gêné par les exigences du mêtre, n'y a fait allusion qu'en termes extrêmement vagues. Aléandre, de son côté, n'est guère plus explicite : il se contente de vanter la pénétration de son intelligence et sa science consommée des instruments mathématiques (2). En tout cas, c'était un humaniste averti, qui aimait à se tenir au courant des publications récentes relatives aux origines de l'Eglise ; sa bibliothèque comptait au moins deux œuvres importantes d'Erasme, à savoir ses Commentaires sur le Nouveau Testament (3) et une édi-

1. - J. FABRICIUS BOLANDUS, *Duae orationes panegyricae*, f° B 4 (Cologne, 1552). Reprod. par Mlle M. LAVOYE dans les publications de la Société des Bibliophiles liégeois, série in-quarto, n° 4 (Liége, 1938). — Dans la marge du texte cité, l'auteur a ajouté ces deux manchettes : *Gymnasium. — M. Nicolaus Nigmannus Trudonensis.*

2. - J. PAQUIER, *o. c.*, p. 309 : «...*Non possum tamen in hac parte deesse venerabili viro D. Nicolao, oppidano Sancti Trudonis, qui, ob ingenii acumen et in instrumentis mathematicis componendis magnam experientiam, toti huic Urbi gratus, facile a summo Pontifice impetravit mandatum*, etc.

3. - *Des. Erasmi Roterodami in Novum Testamentum ab eodem denuo recognitum Annotationes.* Bâle, J. Froben, 1519. — Ce volume, qui appartient actuellement à la Bibliothèque de l'Université de Liége, avait été donné par Nicolas Nickman au couvent des Croisiers, comme l'indiquent ces deux notes manuscrites du feuillet de garde : *Liber M(agistri) N(icolai) N(igmanni) Trudonensis. Anno 1520. — Liber Fratrum Cruciferorum in Leodio quem contulit eis Dominus et magister Nicolaus Nigmannus canonicus Sancti Materni in ecclesia Leodiensi.* — Sur les particularités curieuses que ce volume présente, voyez l'article récent de M. Jean HOYOUX, *Deux Erasmes expurgés à Liége*, dans la *Revue belge de philol. et d'hist.*, t. XIX (1940), pp. 127-134. — La Bibliothèque Royale de La Haye possède une édition de Tertullien, publiée à Bâle en 1528 et provenant de l'abbaye de Tongerloo, qui a été expurgée à la main selon un procédé analogue à celui qui fut employé à Liége : les passages suspects d'hérésie sont recouverts de bandelettes de papier collées sur le texte. La page du titre porte cette indication intéressante : « *Hic liber elimatus est iuxta indicem expurgatorium ex S. Concilii decreto emissum per Andream Galloway, S. Theologiae licenciatum.* » Cf. L. BRUMMEL, dans *Het Boek*, N. R., t. XXIV (1936), p. 209.

tion de Flavius Josèphe (1).

Les livres de comptes des Hiéronymites liégeois nous apprennent que, le 15 janvier 1939, ils lui rachetèrent une rente de dix florins qu'ils étaient tenus de lui servir annuellement (2). Mais, dès l'année suivante, on le retrouve à Rome, où il s'était retiré après un quart de siècle de professorat et où il avait renoué des relations personnelles avec Aléandre. Celui-ci, parvenu alors aux hautes dignités d'archevêque et de cardinal, n'hésita pas à le faire bénéficier du crédit dont il jouissait lui-même auprès du pape Paul III et du prince-évêque Corneille de Berghes (3). Nous ignorons si Nicolas Nickman revint jamais au pays natal et quelle fut la date de sa mort.

La biographie de son collègue Henri de Brême ne nous est pas aussi bien connue. Il est probable qu'il obtint le grade de maître ès-arts à l'Université de Cologne, dont la réputation attirait alors beaucoup d'étudiants des villes

1. - *Flavii Josephi Antiquitates judaicae, De bello judaico, Contra Apionem, De insigni Machabaeorum martyrio, castig. ab Erasmo. Coloniae, in aedibus Eucharii Cervicorni, impendio Godefridi Hittorpii, 1524.* – Ce volume, qui se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque du Séminaire de Saint-Trond, avait été également donné au couvent liégeois des Croisiers par Nicolas Nickman, lequel l'avait reçu lui-même en cadeau du libraire-éditeur colonais ; on y lit, en effet, sur le feuillet de garde, les indications suivantes : *Liber M(agistri) N(icolai) Trudon(ensis), quem a Gotfrido Hittorpio bibliopola Colonien(si) dono accepit Virginis partus anno 1524. – Liber Fratrum Cruciferorum in Leodio quem contulit eis Dominus et magister Nicolaus Nichmannus Trudonensis canonicus Sancti Materni et sacerdos in ecclesia Leodiensi.* – Cette seconde indication nous révèle un renseignement intéressant sur la carrière de Nicolas Nickman : il ne resta pas simple sous-diacre, comme on le croyait jusqu'ici, puisqu'on lui attribue la qualité de prêtre à l'époque où il donna aux Croisiers son édition de Flavius Josèphe. – Nous tenons à renouveler ici nos vifs remerciements à M. l'abbé Jos Aerts, professeur au Séminaire de Saint-Trond, qui a eu l'amabilité de nous signaler tout récemment l'existence de ce volume et de nous fournir le texte des indications manuscrites qui s'y trouvent.

2. - ARCH. DE L'EVÊCHÉ, Reg. C. VII. 19, f° 174 v° : *Redemimus XV Januarii anno 39 a M. Nicolao Nychmanno Trudonensi decem florenos Brabantie hereditarii redditus.* Cf. *ibid.*, f° 48 v° et f° 70 v°.

3. - Cf. J. PAQUIER, *o. c.*, p. 309.

hanséatiques. Dans ce cas, on pourrait l'identifier avec l'un de ceux qui portaient les mêmes noms que lui et qui en fréquentaient les cours au début du XVIe siècle (1). C'est également à Cologne qu'il a pu entrer pour la première fois en rapports avec les Hiéronymites, qui y possédaient une maison avec un convict destiné aux écoliers pauvres (2). Quoiqu'il en soit, il ne tarda pas à transférer sa résidence à Liége, où nous le rencontrons dans le personnel enseignant du Collège Saint-Jérôme à l'époque où Jean Sturm y faisait ses humanités. Il y professait encore en 1537, ainsi que nous l'apprend Fabricius, lequel d'ailleurs ne cite que lui, avec Nicolas Nickman, parmi les maîtres les plus dignes d'éloges :

Et pius ille sed et Musis Henricus amandis
Conspicuus, pariens quem sua Brema dedit (3).

Si l'auteur appelle Henri de Brême l'ami des Muses et signale spécialement sa piété, c'est sans doute qu'il était chargé du cours de prosodie latine et peut-être aussi de celui de musique sacrée (4). On trouve également le nom de Henri de Brême sur la liste des personnes auxquelles les Hiéronymites s'étaient engagés à payer une rente en espèces ou en nature ; mais elle ne s'élevait pour lui qu'à cinq florins annuellement et, par une clause de son testament, qu'il fit en 1544, il leur en légua le montant (5). Comme Fabricius et Sturm ne le citent qu'après Nicolas

1. - Trois d'entre eux y avaient pris leur inscription respectivement en 1500, en 1503 et en 1511. Cf. H. KEUSSEN, *Die Matrikel der Universität Köln*, t. III (Bonn, 1931), p. 251.

2. - Cf. R. R. POST, *De moderne devotie : Geert Groote en zijn stichtingen*, p. 69 (Amsterdam, 1940).

3. - J. FABRICIUS BOLANDUS, *o. c*, fo B 4. — Dans la marge de ce texte, on lit la manchette suivante : *M. Henricus Bremensis.*

4. - Dans les vers qui suivent immédiatement le passage relatif à Henri de Brême, Jean FABRICIUS fait un vif éloge de l'enseignement de la musique polyphonique au Collège Saint-Jérôme :

In primis uero uiget hîc canor ille stupendus
Quem uariis gignit Musica grata sonis.

5. - ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ, Reg. C. VII. 19, fo 48 vo : *Item M. Henrico Bremensi V flor. leod. ; legavit nobis in testamento suo anno 44.*

Nickman, on peut supposer que sa valeur professionnelle n'égalait pas celle de ce dernier ou que, du moins, elle n'était pas estimée au même degré par leurs contemporains. Il est probable enfin qu'il était également entré dans la cléricature : c'était évidemment la première qualité que les Hiéronymites devaient exiger des collaborateurs étrangers à leur institut, de préférence même à celle de gradué d'université (1).

Ce n'était pas toutefois de ces deux maîtres séculiers, mais d'un religieux, le Frère Arnold d'Eynatten, que Jean Sturm avait conservé le souvenir le plus reconnaissant. Dans sa IIIe Epître classique, pour montrer combien la mémoire des bienfaits reçus à l'école durant les premières années de la vie reste ancrée chez l'homme instruit, il cite son propre exemple et proclame qu'il a gardé « une image très aimable et très douce » des précepteurs dont il fut d'abord l'élève dans son pays natal. Puis il ajoute: « Quant à Arnold d'Eynatten, dont j'ai suivi les cours à Liége au Collège Saint-Jérôme, je l'ai tellement aimé qu'aujourd'hui encore je lui suis attaché du plus profond de mon cœur (2). »

Il faut souligner, à son honneur, le courage avec lequel Jean Sturm, vivant dans un milieu résolument hostile au catholicisme, ne craignait pas d'affirmer publiquement les vifs sentiments d'affection qu'il éprouvait encore, à quarante ans de distance, pour le maître dévoué qui s'était si bien acquitté envers lui de sa mission éducatrice. Certains de ses coreligionnaires durent s'étonner, et peut-être même se scandaliser, de lui voir adopter une attitude aussi tolérante (3). Mais, en réalité, Jean Sturm n'avait rien d'un sec-

1. - Cf. R. R. POST, *Studien over de broeders van het gemeene leven*, dans *Nederl. Historiebladen*, t. II (1939), pp. 142 et 158.

2. - « *Arnoldum vero Einatensem, quem Leodii audivi in collegio Hieronymiano, ita amavi ut adhuc mihi in visceribus atque medullis haereat* » (pp. 24-26 de l'édition J. ROTT).

3. - Tel est notamment le cas de Jacques VERHEIDEN, *Afbeeldingen van sommighe in Godts-Woort ervarene mannen die bestreden hebben den Roomschen Antichrist* (La Haye, 1603), p. 91 : « Als nu Sturmius goede ende naerstighe leer-meesters, als oock Arnoldum Einatensem (die hij sonderlinghe sijns danckbaren gemoets halven bewoghen, int oprechten sijner Straesburchser Schole, is indachtich gheweest) tot Luydick hadde ghehoort, int Collegie Hieronymi, ghemeijnlijck de Fratres oft broeder ghenoempt, welcke die reusige Polyphemi Jesuitsche broeders niet wel lijden connen. »

taire et il manifestait à cette époque dans plusieurs de ses écrits une vraie largeur d'esprit en matière de religion. Dans une autre de ses Epîtres classiques, la IIe, il n'hésita pas à faire l'éloge des collèges des Jésuites et à les signaler aux scolarques de Strasbourg comme des établissements dont le succès devait exciter leur émulation et stimuler leur zèle (1).

Il semble bien qu'Arnold d'Eynatten se distingua également par des mérites exceptionnels en dehors du domaine strictement pédagogique. Lorsque, vers 1540, Paul de Bois-le-Duc, le second recteur des Hiéronymites, vint à mourir, ce fut lui qui recueillit sa succession ; il dut sans aucun doute cette marque singulière de l'estime de ses confrères à son ardente piété, à son respect de la discipline et à sa fidélité à observer les règles monastiques (2). On peut aussi en conclure qu'à cette date il avait déjà reçu la prêtrise, comme c'est le cas de tous les supérieurs des Frères de la Vie commune. C'est en cette qualité de *pater* qu'il intervint, de 1542 à 1558, dans la conclusion d'une dizaine d'actes relatifs aux propriétés de son couvent (3).

Comme son nom l'indique, ce religieux était originaire du village d'Eynatten, situé entre Aix-la-Chapelle et Eupen, dans le duché de Limbourg. Comme Schleiden n'en était éloigné que d'une trentaine de kilomètres, Jean Sturm et Arnold parlaient le même dialecte bas-allemand en usage dans l'Eifel ; cette circonstance dut contribuer à rapprocher l'élève et le maître et cela d'autant plus qu'ils pouvaient se considérer comme compatriotes.

---

1. - Edition J. ROTT, pp. 12-14. – Sur les tendances conciliatrices de Sturm dans ce domaine, voyez Ch. ENGEL, *Revue internat. de l'enseign.*, t. XXXI (1896), p. 235.

2. - Il ne nous est pas possible de préciser la date exacte de l'élection d'Arnold à la dignité de recteur ; elle doit avoir eu lieu après le 6 avril 1536, puisque, à ce moment, Paul de Bois-le-Duc est encore signalé comme *pater* (ARCH. DE L'EVÊCHÉ, Reg. C. VII. 19, fo 356 vo. – Cf. *ibid.*, Reg. G VIII. 18).

3. - Le plus ancien de ces actes est daté du 4 décembre 1542, le plus récent du 24 mai 1558. Cf. ARCH DE L'EVÊCHÉ, Reg. C. VII. 19, fo 357 vo et fo 354 vo.

Le Frère Lambert est celui des professeurs liégeois de Jean Sturm sur la personne duquel on est le moins bien renseigné ; il n'est mentionné par aucun auteur contemporain et son disciple luxembourgeois ne signale même pas son lieu d'origine. Mais comme, parmi les Hiéronymites du Collège Saint-Jérôme, on n'en rencontre qu'un seul qui porte ce nom, on peut l'identifier avec lui sans grand risque d'erreur. Il s'agit de Lambert de Brogne, qui, dans une liste de Frères dressée le 19 avril 1508, est cité après les *presbyteri* au nombre des simples *clerici* et y occupe l'avant-dernière place (1). Il était probablement plus ancien qu'Arnold d'Eynatten, qui ne figure pas encore sur cette liste ; par contre, sur celle du 4 décembre 1542, où ce dernier est cité en tête comme *pater*, on ne trouve plus le nom de Lambert de Brogne (2) ; sans doute était-il décédé à cette date, à moins toutefois qu'il n'eût changé de maison ; on ignore également s'il reçut jamais la prêtrise. En tout cas, ce Frère, que les Hiéronymites avaient recruté dans le comté de Namur, fut l'unique maître d'origine wallonne qui participa à Liége à la formation humaniste du jeune Sturm.

Dans l'état actuel de notre documentation, nous devons renoncer à préciser les cours dont étaient alors chargés Arnold d'Eynatten et Lambert de Brogne. Nous possédons, il est vrai, un écrit de Jean Sturm qui présente une importance capitale pour l'histoire du Collège Saint-Jérôme : c'est le Rapport qu'il remit aux scolarques de Strasbourg le 24 février 1538 et dans lequel il préconisait la fusion des écoles latines de cette ville en un seul Gymnase, dont l'organisation serait calquée sur celle du Collège liégeois (3). Mais il y traite surtout du programme des

1. - ARCH. DE L'EVÊCHÉ, Reg. C. VII. 20, f° 11 v° : « *Lambertus Brongne.* » Cf. *Bull. de la Soc. des biblioph. liégeois*, t. X (1912), p. 151.

2. - ARCH. DE L'EVÊCHÉ, Reg. C. VII. 19, f° 357 v°.

3. - Le texte de ce Rapport, dont l'original est conservé à Strasbourg, a été publié en dernier lieu par C. ENGEL, dans FOURNIER, *Les statuts et privilèges des Univers. françaises*, t. IV, 1 (1894), pp. 18-22, n° 1977. — Nous en avons donné une analyse dans les *Annales du Congrès arch. et hist. de Namur*, 1938, pp. 305-310.

études et des méthodes d'enseignement ; quand il fait allusion aux attributions du recteur du Collège et à celles des membres du corps professoral, il ne mentionne aucun nom propre. Nous en sommes donc réduits à recourir ici encore à des hypothèses et à conjecturer que les quatre professeurs signalés par Sturm dans sa lettre à Gérard de Groesbeek étaient préposés à la direction des classes qu'il fréquenta successivement à Liége de 1521 à 1524. Au reste, il ne nous est pas possible de déterminer avec certitude quelles furent ces quatre classes. Jean Sturm, dans sa Xe Epître classique, nous apprend qu'en 1522, « alors qu'il était encore bien jeune, presqu'un enfant », les Hiérony-mites lui avaient fait jouer le rôle de Géta dans le *Phormion* de Térence, lors d'une représentation théâtrale organisée devant la petite église St-Martin-en-Ile, à proximité du Collège ; mais il ne spécifie pas la classe dans laquelle il se trouvait à cette époque (1). Comme au début de 1521 il avait déjà atteint sa quatorzième année, il avait dû commencer ses études latines dans son village natal. Il nous apprend lui-même qu'il y suivit d'abord, dès l'âge de neuf ans, les leçons de Jean de Neubourg, précepteur des fils du comte de Manderscheid, puis celles de trois autres maîtres luxembourgeois : Jacques de Blumenthal, Antoine Dalber et Gérard Bischof (2). L'enseignement de ces derniers devait à peu près correspondre à celui qui se donnait dans les deux classes inférieures du Collège

1. - « *Cum inter ephebos essem, Leodii in Phormione Terentiana Getae personam sustinui ante aedem divi Martini, non a magistro, non a condiscipulo doctus, sed mihimet ipse fui histrio atque poeta, tertio ante bellum rusticanum anno, admodum tum adolescens et pene puer* » (p. 64 de l'édition J. ROTT).

2. - « *Sed certe neque ingrata neque insuavis recordatio Joannis Neoburgii, primi praeceptoris mei, et Jacobi Blomedalii, et Antonii Dalberi, et Gerardi Episcopii, quos omnes in patria audivi* » (*Class. Epist.*, III, éd. J. ROTT, p. 24). — C'est donc à tort que Ch. SCHMIDT, *o. c.*, p. 5, n. 1, cite Blomedal et Episcopius parmi les professeurs liégeois de Sturm. Cf. A. ROERSCH, *o. c.*, col. 205.

Saint-Jérôme ; dans ce cas, il y serait entré directement dans la sixième classe, dont le programme débutait opportunément par une revision des matières apprises antérieurement, et il en serait sorti après la troisième, c'est-à-dire après avoir terminé le cycle complet des humanités proprement dites. Comme les deux classes supérieures ne comportaient guère que l'initiation sommaire des élèves à certains cours universitaires, Sturm put sans inconvénient se dispenser de les fréquenter et se rendre, dès la fin de 1524, à Louvain pour y prendre son inscription à la Faculté des Arts et au Collège des Trois-Langues. Mais les quatre années qu'il avait eu la bonne fortune de passer sur les bancs du Collège Saint-Jérôme avaient imprimé dans sa mémoire des souvenirs inoubliables ; il avait pu y apprécier personnellemeni les qualités pédagogiques des professeurs, le haut degré de leur culture intellectuelle et leur souci constant de la formation morale et religieuse. Si la chose n'avait dépendu que de lui, il aurait reproduit fidèlement l'organisation de l'établissement liégeois dans le Gymnase qu'il fut chargé de fonder à Strasbourg ; mais il fut obligé de tenir compte des circonstances locales, ainsi que des exigences légitimes formulées par les scolarques; il dut ainsi introduire dans son premier projet des modifications assez importantes, qui concernaient à la fois le nombre des classes et le programme des cours.

On trouvera peut-être que les commentaires dont nous avons fait suivre la lettre de Jean Sturm à Gérard de Groesbeek ont pris des proportions excessives; on devra toutefois nous concéder que ce document ne présente pas seulement un très vif intérêt pour la biographie du plus grand pédagogue que la Belgique ait compté sous l'Ancien Régime: il nous fournit aussi des indications précieuses sur la composition du corps professoral du Collège Saint-Jérôme au début du XVIe siècle.

Léon HALKIN.

Quelques vieux documents liégeois 1276-1293.

Bien rares sont les documents antérieurs au XIVe siècle qui nous livrent des renseignements sur les rues de notre bonne ville de Liège et sur leurs habitants. Un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, intitulé *Registrum requisitionum quae fiunt in capitulo Sancti Johannis*, fournit quelques détails au sujet de maisons que le chapitre collégial de Saint-Jean Evangéliste avait concédées à des particuliers moyennant une redevance annuelle et un acte de relief à chaque mutation de propriétaire. Ces immeubles étaient situés en Féronstrée, au Marché, au pied du Pont des Arches, aux environs de l'église Saint-Adalbert ; ceux qui les détenaient étaient dans les plus anciens ancêtres connus des lignées qui devaient rendre populaires les noms de Surlet, de Lardier, de Chienstrée, de Spontin, de Xhendremael. Nous croyons donc faire œuvre utile en publiant ces actes de relief dans l'ordre où ils furent transcrits par un scribe contemporain.

L. Lahaye.

Octobre 1276

Anno Domini MoCCoLXX sexto, mense octobri, recepit Ludowicus dictus Surlet investituram in capitulo nostro Sancti Johannis de medietate cujusdam domus sitæ in vico pontis archarum, quam acquisivit ab Amelio dicto Cokelet, quae reddit nobis annuatim X solidos leodienses, cum V solidis requisitionis.

Octobre 1276

Item, anno Domini ut supra recepit idem, L(udowicus) investituram in capitulo nostro de duabus partibus alterius medietatis ejusdem domus quae reddunt nobis annuatim VI solidos et VIII denarios leodienses cum medietate requisitionis, quas acquisierat ab Egidio de Chienstree et Johanne de Jupille.

3 Novembre 1283

Anno Domini MoCCo octuagesimo tertio, feria quarta in die beati Huberti, recepit investituram Johannes dictus de Cacinges, li mircenirs,

de medietate braharii retro Sanctum Petrem quam acquisivit a Symone dicto le bea, pellifice, quae medietas reddit annuatim ecclesiae IIII solidos et dimidium census. Solvit autem pro requisitione unam amam vini.

1 mars 1284 nv.st.

Anno Domini MºCCº octuogesimo tertio, feria quarta post dominicam *Invocavit*, recepit investituram Gerardus, filius Rigaldi dicti Lovet, de medietate domus quae fuit domini Jacobi dicti Paret, in vico qui dicitur Feronstree, quam acquisivit a Jacobo dicto Moffe ; quae reddit annuatim ecclesiae XV denarios census ; solvit autem pro requisitione amam vini.

30 septembre 1285

Anno Domini MºCCº octuagesimo quinto, dominica in vigilia beati Remigii, recepit investituram, coram villico et tenentibus ecclesiae nostrae, Colondus de Hacur, tanquam heres de domo in qua moratur dominus Johannes dictus Parvus Homo, quae domus reddit nobis annuatim II solidos et obolum, et totidem requisitionis.

Item, anno eodem, die eodem, recepit investituram de domo ante domun suam, in qua moratur Lambine, sutor pannorum, quae reddit I denarium census, et pro requisitione, dimidiam amam vini.

1 décembre 1277

Anno Domini MºCCºLXXº septimo, in crastino beati Andreae, receperunt investituram in capitulo Sancti Johannis heredes Bata, scilicet tres filii et tres filiae (quilibet solvit dimidiam amam vini pro parte sua, sed quictatae fuerumt eis tres dimidiae amae) de domo una sita in vico Hubini, et solvit dicta domus annuatim dimidiam amam vini omni anno in Assumptione beatae Virginis. Quam domum acquisivit claustrarius Symon hereditarie cum omnibus juribus suis et solvit omni anno dimidiam amam vini in Assomptione beatae Virginis.

Mai 1279

Anno Domini MºCCºLXXº nono, mense maio, recepit investituram in capitulo Sancti Johannis Katherina de Spontin de domo quae fuit Mathildis de Dinanto, quae debet ecclesiae annuatim III denarios census. Solvit autem pro requisitione dimidiam amam vini.

19 juillet 1283

Anno MºCCº octuagesimo tertio, feria secunda ante festum beatae Mariae Magdalenae, recepit investituram Johannes dictus de Comblent, clericus, de domo quae fuit Katherinae de Spontin supradictae, quae debet annuatim ecclesiae tres denarios census. Solvit autem pro requisitione dimidiam amam vini.

5 août 1283

Anno Domini M°CC° octuagesimo tertio, feria quinta ante festum beati Laurentii, receperunt investituram executores testamenti Goffini dicti Lovet de medietate domus quae fuit Jacobi dicti Paret, quae domus sita est in vico qui dicitur Feronstree, quae reddit annuatim ecclesiae XV denarios census. Solverunt autem pro requisitione amam vini.

20 octobre 1289

Anno Domini M°CC° octuagesimo IX°, feria tertia ante festum beati Severini, recepit investituram coram villico et scabinis nostris dominus Johannes dictus de Sancta Aldegunde, nomine pauperum civitatis.

27 juillet 1277

Anno Domini M°CC°LXX° septimo, feria secunda post festum Jacobi apostoli, receperunt investituram in Capitulo, coram decano et tenentibus, Aelidis, Maria, Agnes et Maghina, sorores, de quadam domo sita in coro vici Sancti Adalberti, prope domun Predicatorum, pro VIII denariis census et totidem requisitionis.

22 mars 1275 nv, st.

Anno Domini M°CC°LXX° quarto, feria quinta ante *Letare Jherusalem*, recepit investituram, coram Lodovico, vices gerente decani, et nostris tenentibus, Johannes dictus Cawins de domo domini Th. Sofflet, pro III solidis et III denariis census et totidem requisitionis.

11 mai 1292

Anno Domini M°CC° nonagesimo secundo, dominica ante festum beati Servatii, recepit investituram, coram villico et scabinis nostris, domicella Yvetta de Hendremale de domo de Hendremale quam ei legavit domicella Sophia, ejus soror, quae reddit nobis annuatim VI denarios census et pro requisitione dimidiam amam vini. Et supra dictam domum acquisivit Mandatum et hospitale in perpetuum duos modios speltae. Et investivit sè de dicta domo Nicholaus Ardenosus nomine Mandati et hospitalis eodem anno circa Pentecostem ; pro qua solvit pro requisitione dimidiam amam vini. Predictos duos modios acquisivit domicella Elizabeth de Avennes, tamquam heres.

7 avril 1293

Anno Domini M°CC° nonagesimo tertio, feria tertia post *Quasimodo*, comparuit coram villico et scabinis ecclesiae dominus Jacobus de Lardario et dotavit Katherinam, filiam Theoderici pellificis de medietate domus de Lardario quam acquisierat a fratribus et sororibus suis ; quae tota domus reddit nobis annuatim III marcas census et unam amam vini. Solvit autem illa Katherina, pro requisitione, dimidiam amam vini.

Pied de calice du XVIIe siècle

Ce pied de calice, en argent repoussé et ciselé, à base octogonale en laiton doré, est orné de rinceaux de vigne, de grappes de raisins et de gerbes d'épis. Il porte en hors-d'œuvre un médaillon aux armes accolées de HESSALLIE et de NOVILLE, avec l'inscription BARBE NOVILLE 1756.

Le médaillon est une ajoute postérieure à l'exécution du calice. Notre fragment, en effet, est marqué d'un poinçon en forme d'écu où s'inscrivent les trois lettres P. P. I., initiales de l'excellent orfèvre liégeois de la seconde moitié du XVIIe siècle, PIERRE-PAUL IONNEAU ou JONNEAU (1).

JONNEAU nous est connu par plusieurs œuvres, ciboire, calices, burettes, faisant partie du trésor de l'église de DAELHEM, fournies entre les années 1687 et 1700 sur la commande du Curé DEPREZ (2).

Après 1700, le Curé de DAELHEM passe encore commande de pièces d'orfèvrerie, mais il ne s'adresse plus à son fournisseur habituel, ce qui donne à penser que JONNEAU est mort en l'ultime année du XVIIe siècle ou au début du siècle suivant, plus de cinquante ans, donc, avant la date du médaillon de BARBE NOVILLE.

BARBE NOVILLE ou DE NOVILLE, douairière de JEAN-ARNOLD DE HESSALLE, devint Dame de HOLLOGNE aux environs de l'année 1733, par saisie faite contre FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, baron de KINSKY et VINCENTINNE, sa sœur, enfants de BORCHARD-WILLEM DE KINSKY, lequel leur avait laissé la seigneurerie (3).

En 1756, BARBE DE NOVILLE contribua généreusement à la construction de l'église actuelle de HOLLOGNE, ainsi que

(1) Appartient à Léon DEWEZ.

(2) J. BRASSINNE, L'orfèvrerie de l'église de DAELHEM, (Bul. de la S. A. H. du Diocèse de Liége, tome XXV, pp. 61 à 77).

(3) A. DE RYCKEL, Les Communes de la Province de Liège, Liège, 1892, pp. 293 à 295.

l'atteste l'inscription suivante placée dans la petite nef du côté de l'Epître :

> MADAME BARBE NOVILLE DAME DE CE LIEU DOUAIRIÈRE DU SEIGNEUR JEAN-ARNOLD DEHESSALLE ESCHEVIN DE LA JUSTICE SOUVERAINE DE LA CITE ET PAYS DE LIEGE A DONNE PAR CHARITE LA PARTE QUI EST A CHARGE DE SES MANANS POUR LA REEDIFICATION DE CETTE EGLISE L'AN 1756.

La concordance des dates autorise l'hypothèse d'un rapport entre l'église et le calice. L'on peut supposer que la Dame de HOLLOGNE aura voulu ajouter à ses générosités en faveur de sa paroisse, le don de l'ouvrage de JONNEAU en possession, sans doute, de sa famille depuis le siècle précédent, et dans le but de perpétuer sa mémoire dans la seigneurerie qu'elle allait bientôt aliéner. Elle la céda le 22 janvier 1757 à JACQUES-NICOLAS DE COUNE, seigneur de DEIGNE.

Volé probablement sous la Révolution, et arraché brutalement de la tige et de la coupe, notre pied de calice fut retrouvé, au milieu du XIXe siècle, dans un lot de vieux métaux acquis par les frères BERNARD, constructeurs hutois de matériel de distillerie.

LÉON DEWEZ.

Pied de calice. (Fin du XVIIe siècle).

(Collection Léon Dewez)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des matières	V
Table des figures	V
Répertoire alphabétique	VI
J. PIRLET. A propos de la matrice du sceau du couvent des Carmes déchaussés de Jemeppe-sur-Meuse	1
J. HOYOUX. L'affaire de la Porte Saint-Martin à Liége (3 août 1312)	2
J. PURAYE. La tombe de Jacques Dartois	11
L. HALKIN. Une lettre inédite de Jean Sturm au prince-évêque Gérard de Groesbeek	16
L. LAHAYE. Quelques vieux documents liégeois (1276-1293)	32
L. DEWEZ. Pied de calice du XVIIe siècle. (Inventaire archéologique)	35

TABLE DES FIGURES

	Pages
Tombeau de Jacques Dartois	13
Pied de calice du XVIIe siècle à l'ancienne église de Hollogne-aux-Pierres et un médaillon y inséré	(hors texte)

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

— 1941 —

A

AERTS, Jos., archiviste, 29.
ALÉANDRE, humaniste italien, 23, 24, 25.
ANDELOT d', chef huguenot, 20, 22.
ARNOLD, d'Eynatten, pédagogue, 19, 22, 27, 28, 29.
ARNOULD de LOOZ, 2, 3.
ARNOULD DE BOCHOLT, prévôt de St-Lambert, 18.
AUMALE, duc d', 20.

B

BACHA, E., auteur, 4.
BAMELBOURG, 21, 22.
BAUM, auteur, 18.
BERGERON, P., voyageur, 7.
BISCHOF, G., pédagogue, 30.
BLANKENHEIM A. de, grand-prévôt, 2.
BORGNET, Ad., auteur, 6.
BORMAN, C. de, auteur, 4, 6, 10.
BORMANS, St , auteur, 4, 22.
BOUILLE, historien, 9.
BRASSINNE, J.. auteur, 35.
BRUMMEL, auteur, 24.
BUCER, 17.

C

CALVIN, Jean, 17, 20.
CHAPUIS, Grégoire, 15.
CHIENSTRÉE, 32.
COLIGNY, amiral, 20
COMHAIRE, Ch.-J., auteur, 16.
CONDÉ, prince de, 19, 21.
CORNEILLE DE BERGHES, 75.
COUNE, J. N. de, 36.

D

DALBER, Ant., pédagogue, 30.
DARIS, auteur, 5.
DARTOIS, Jean-Melchior, 11.
DARTOIS, Jacques, 11.
DEPREZ, curé de Daelhem, 35.
DEWEZ, L., auteur, 36.

E

ERARD DE LA MARCK, 10, 23.
ENGEL, auteur, 28, 29.
ERASME, 24.

F

FABRICIUS, de Bolland, écrivain, 23, 24, 26.
FAIRON, E., auteur, 22.
FOURNIER, auteur, 29.

G

GAUTHIER DE BRUNSHOREN, chanoine, 4.
GÉRARD DE GROESBEEK, 16, 17, 18, 25, 27, 28, 30.
GOBERT, Th., auteur, 5.
GUISE, Fr. duc de, 19.

H

HALKIN, L., auteur, 23.
HENRI VII, empereur, 2.
HENRI DE BRÊME, pédagogue, 22, 25, 26.
HESSALLE, J. A. de, 35.
HOCSEM, chroniqueur, 3, 4, 10.
HOTMAN, jurisconsulte, 20.
HOYOUX, J., auteur, 24.
HURGES, Ph. de, auteur, 6.

J

JACQUES DE BLUMENTHAL, pédagogue, 26.
JEAN D'OUTREMEUSE, chroniqueur, 4.
JEAN DE NEUBOURG, pédagogue, 30
JONNEAU, orfèvre liégeois, 35.
JOSÈPHE, Flavius, 25.

K

Koussen, H., auteur, 26.
Kinsky, Fr. de, 35.
Kraft de la Saulx, 1.
Kurth, God., auteur, 2, 8, 10.

L

Lahaye, L., auteur, 23, 32.
Lambert, le Frère, pédagogue, 22, 29.
Lambert, de Brogne, pédagogue, 29.
Lardier, 32.
Lavoye, M., auteur, 24.
Lesieur, J.-B., 14.
Lesieur, J.-B.-M., 14.
Louis de Bourbon, 10.

M

Magnette, F., auteur, 2.
Malherbe, M.-J., 14.
Marie de Hongrie, 7.
Marneffe, E. de, auteur, 7.
Masson, Aug., orfèvre, 12.
Michelant, H., auteur, 6, 7.

N

Négri, 7,
Nickman, Nic., pédagogue, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 27.
Noville, Barbe de, dame de Hollogne, 35.

P

Paquier, J., auteur, 23,24,25.
Paul, de Bois-le-Duc, recteur des Hiéronymites, 28.
Pirenne, H., auteur, 2.
Pirlet, J., auteur, 2.
Polain, L., auteur, 2, 10.
Post, R., auteur, 26, 27.
Prum, abbé de, 3.

R

Renard, L., auteur, 15.
Renard, E., auteur, 5.
Renier de St-Jacques, chroniqueur, 6.
Robert de Berghes, 18.
Roche, Tibère de la, jurisconsulte, 18, 20, 22.
Roersch, A., auteur, 17, 30.
Rohrich, auteur, 17, 23.
Rolshausen, Fréd. de, maréchal hessois, 20.
Romier, L., auteur, 20.
Rott, J., auteur, 17, 18, 27, 28, 30.
Ryckel, A. de, auteur, 35.

S

Schmidt, Th., auteur, 16, 17, 18, 20, 21, 28, 30.
Sohm, W., auteur, 17.
Spontin, 32.
Strivay, R., auteur, 16.
Sturm, J., pédagogue luxembourgeois, 16 et suiv.
Surlet, 32.

T

Thibaut de Bar, évêque de Liége, 2.
Tihon, C., auteur, 18.

V

Vannérius, auteur, 21.
Veil, auteur, 17.
Verheiden, J., auteur, 27.
Viènot, auteur, 20.

W

Wickersheim, auteur, 17.
Witten, J., chanoine, 18.

X

Xhendremael, 32.